



Ville de Gévezé

Formulaire de demande de diffusion d'un message sur le panneau lumineux

Principales dispositions d'utilisation

Les messages diffusés sur le panneau lumineux de la ville de Gévezé sont destinés à informer le public des actualités et des manifestations organisées par la mairie et les associations. Ils ne pourront en aucun cas être d'ordre commercial.

Quand et comment déposer ce formulaire ?

- Au plus tard 4 semaines avant la date de la manifestation ou de l'actualité
- Par mail à l'adresse communication@ville-geveze.fr
- OU version papier à déposer à l'accueil de la mairie (ou boîte aux lettres en dehors des heures d'ouverture).

La mairie diffusera les messages selon les priorités définies dans le règlement d'utilisation du panneau. Elle pourra refuser ou retarder leur diffusion en cas de non-conformité au règlement, de non-lisibilité du formulaire ou de non-respect des délais mentionnés ci-dessus.

Diffusion du message

La diffusion d'un message interviendra au plus tôt 15 jours avant l'événement ou l'actualité et ne pourra excéder 15 jours consécutifs (sauf événement exceptionnel).

LE DEMANDEUR

Nom de l'association / du service :

Nom et prénom du demandeur :

Fonction du demandeur :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

LE MESSAGE

Intitulé de la manifestation / de l'actualité :

Lieu :

Date(s) :

Horaires :

Organisateur(s) :

Infos complémentaires (contact réservation, gratuit/payant...) *Ces informations seront diffusées en fonction de la place restante*

Ajout d'un visuel OUI NON (nous le transmettre en format JPEG à communication@ville-geveze.fr).

Date : / /

Signature du demandeur

Cadre réservé à l'administration

Date de réception de la demande :

Acceptation du message : OUI NON

Raison du refus :

Dates de diffusion du message : Du

au